



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Dans quel cas, mon enfant est-il concerné ?

- Entrée en maternelle : instruction obligatoire dès 3 ans ;
- Arrivée sur la commune ou déménagement au sein de la Commune de Précigné ;

Comment inscrire mon enfant ?

→ A l'école publique La Voutonne

1 – Télécharger les documents sur le site de la mairie (www.precigne.fr)

- Fiche pré-inscription maternelle ou élémentaire.....document 1
- Fiche d'inscription enfant de - 3 ansdocument 2
(Sous réserve des places disponibles à la rentrée de septembre)

2 – Prendre rendez-vous auprès de la Direction de l'Ecole La Voutonne - ☎ 02 43 92 34 60

- Fiche de renseignements (Académie de Nantes)document 3
La Direction de l'Ecole vous remettra la fiche de renseignements pour une nouvelle inscription (pour un renouvellement d'inscription une fiche à mettre à jour **vous sera remise par l'école dès la rentrée scolaire**).

• Le dossier doit être dûment rempli et accompagné des pièces administratives suivantes :

Pour les maternelles et primaires :

- Justificatif de domicile,
- Copie du livret de famille,
- Pour les parents séparés ou en attente de jugement, la copie du jugement attribuant le droit de garde en cas de divorce ou de séparation,
- Un document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires.

• Pièces complémentaires :

- D'une demande de dérogation (*si nécessaire*).....document 4

Une dérogation est à demander pour scolariser votre enfant dans une école hors de votre secteur, ou dans une autre ville. Une fois l'imprimé complété, il doit être remis à la Mairie pendant la période d'inscription selon les mêmes dispositions que le retrait des dossiers.

Le Maire émettra un avis à l'octroi de la dérogation :

- ✓ Avis favorable : L'enfant restera sur la Commune, la demande sera jointe au dossier d'inscription et remis à la directrice d'école ;
- ✓ Avis défavorable : La municipalité transmettra par courrier la décision à la famille.

→ A l'école privée Saint Jean - Saint Joseph

Prendre contact avec la Direction de l'école pour toute inscription, ☎ 02 43 95 56 89

→ Procédures communes à l'école La Voutonne & à l'école Saint Jean – Saint Joseph



- ✓ Les nouvelles familles créent leur compte sur la plateforme « Mon espace famille » disponible sur le site de la mairie afin de s'inscrire aux services périscolaires (garderie + restaurant).
- ✓ Les familles disposant d'un dossier sur l'année N peuvent mettre à jour leur dossier (changement d'adresse, de téléphone, IBAN etc..) et doivent renouveler pour la rentrée scolaire le carnet de santé, l'assurance, le coefficient familial si nécessaire.
- ✓ L'accès plateforme « Mon espace famille » sera ouvert à compter du 16 juin de chaque année.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Mairie au 02 43 620 620

→ Les inscriptions des enfants de - 3 ans et les dérogations doivent impérativement être validées par la Mairie de Précigné (signature d'un élu).